



Nombre de conseillers..... 17
En exercice..... 15
Présents à la séance..... 12
Pouvoirs..... 03
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020**

**2020-009 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES AIDES A DOMICILE
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019**

Le 4 mars 2020 à 15 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Aurélie MANTEL, Vice- Présidente, suite à la convocation faite le 24 février 2020.

Présents : Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Marie-Laure HODE, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES

Pouvoirs : Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER

Excusés :

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Morsa, Directrice Générale des Services, a été désignée pour remplir ces fonctions.

2020-009 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES AIDES A DOMICILE
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe du service des aides à domicile présenté par le comptable public,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2019, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du service des aides à domicile pour l'année 2019, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre

Section d'exploitation			
Chapitres	Charges de la section d'exploitation	Réalisé 2019	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	92.720,97	
012	CHARGES DE PERSONNEL	545.374,19	
016	LOCATION ET AUTRES	36.293,62	
<i>Dont article 68</i>	<i>dont dotation amortissement</i>	5.258,96	
article 002	Déficit d'exploitation 2018	7.655,35	
Total des charges d'exploitation		682.044,13	
Chapitres	Produits de la section d'exploitation	Réalisé 2019	
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	00,00	
018	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	712.154,32	
<i>018</i>	<i>Dont subvention du CCAS</i>	242.000,00	
019	REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS	366,69	
Total des produits d'exploitation		712.521,01	
Section d'investissement			
Chapitres	Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29.899,76	577,43
Total des dépenses d'investissement		29.899,76	577,43

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Chapitres	Recettes d'investissement	Réalisé 2019	0,00
10	Dotations et réserves	00,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	5.258,96	0,00
001	Excédent d'investissement 2018	43.071,08	
Total des recettes d'investissement		48.330,04	0,00
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		577,43 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement		00,00 €	
Résultat de clôture de la section d'exploitation 2019		30.476,88 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2019		18.430,28 €	
Résultat global de clôture 2019		48.907,16 €	

Article 2 : Arrête le résultat global de clôture 2019 à la somme de 48.907,16 € qui se répartit à raison de 30.476,88 € en section d'exploitation et 18.430,28 € en section d'investissement.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- 577,43 € en dépenses d'investissement

Article 3 : Reconnaît la sincérité des rattachements :
- 9.082,80 € en dépenses d'exploitation.

Article 4 : Adopte le compte administratif 2019 du budget annexe du service des aides à domicile.

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 mars 2020.



M. Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

